YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2005**

**DELIBERATION N° 2005/06/937**

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions de terrains et de bâtiments pour l'année 2004.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement Economique et Finances, Affaires Générales,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.2241-1, dispose que les communes de plus de 2 000 habitants doivent produire chaque année un bilan des acquisitions et des cessions de terrains et de bâtiments communaux intervenues sur leur territoire,

CONSIDERANT que ce bilan donne lieu à une délibération du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, depuis 1995, la Municipalité s'est engagée dans une gestion active du Patrimoine nécessitant des acquisitions et des cessions de terrains,

CONSIDERANT que, pour l'année 2004, la Commune a procédé aux acquisitions et cessions suivantes :

- conformément aux décisions n°2004/146 et 2004/210 respectivement du 07/06/2004 et du 08/07/2004, la Commune a acquis la parcelle AM 390 sise 2 avenue de l'Abbaye par acte notarié en date du 16 septembre 2004,

- conformément à la délibération n°2004/03/668 du Conseil Municipal du 04/03/2004, la commune a cédé les lots de copropriété sise 17/43 rue Gabriel Péri, par acte notarié en date du 9 septembre 2004,

- conformément à la délibération n°2004/05/719 du Conseil Municipal du 13/05/2004, la commune a cédé les lots de copropriété sise 38 rue Charles de Gaulle, par acte notarié en date du 20 septembre 2004,

- conformément à la délibération n°2004/778 du Conseil Municipal du 11/10/2004, la Commune a acquis le fonds de commerce, sis sur la parcelle AM 390 – 2 avenue de l'Abbaye, par acte notarié en date du 15 novembre 2004,

HÔTEL DE VILLE
66 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

- conformément à la délibération n°2004/12/798 du Conseil Municipal du 02/12/2004, la commune a cédé les parcelles :
.AT 582 sise 13 rue Lucien Manès,
.AR 487 sise 49 rue Gabriel Péri,
.AO 62 sise 3 rue Jean Bouin
.AM 216 sise 18 rue du Tertre
par acte notarié en date des 23 et 24 décembre 2004,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ENTERINE le bilan des acquisitions et des cessions de terrains et de bâtiments communaux pour l'année 2004, conformément au tableau annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (91 (ESSONNE) 28)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
08 JUIL. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 08/07/05
et de la publication le 08/07/05
Le Maire,

D'YERRES (ESSONNE) 28

## BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS DE LA COMMUNE D'YERRES POUR L'ANNEE 2004

| DESIGNATION | NATURE DU LIEU | ACHETEUR | VENDEUR | DATE DE L'ACTE | REFERENCE CADASTRALE | SUPERFICIE ($m^2$) | PRIX (euros) | DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 avenue de l'Abbaye | bâti | Commune | M. Mme DJAOUANI | 16/09/2004 | AM 390 | 938 m² | 144 827 € | Décisions n°2004/146 du 07/06/2004 et n°2004/210 du 08/07/2004 |
| 17/43 rue Gabriel Péri | bâti | M. BREVAN M. GAUGAIN | Commune | 02/09/2004 | AR 247 Lots 240, 241 et 242 | | 48 900 € | Délibération n°2004/03/668 du 04/03/2004 |
| 38 rue Charles de Gaulle | Locaux commerciaux et parking | M. Mme TRINH VAN | Commune | 20/09/2004 | AE 785/805 Lots n°72, 29 et 19 | | 57 000 € | Délibération 2004/05/719 du 13/05/2004 |
| 2 avenue de l'Abbaye | Fonds de commerce | Commune | M. Mme DJAOUANI | 15/11/2004 | AM 390 | | 94 000 € | Délibération 2004/778 du 11/10/2004 |
| 13 rue Lucien Manès<br>49 rue Gabriel Péri<br>3 rue Jean Bouin<br>18 rue du Tertre | bâti | SAEM Habiter à Yerres | Commune | 23/12/2004 et 24/12/2004 | AT 582<br>AR 487<br>AO 62<br>AM 216 | 1 498 m²<br>607 m²<br>615 m²<br>625 m² | 1 020 172 € | Délibération n°2004/12/798 du 02/12/2004 |